

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :

Le 21 mars 2018

Séance du MARDI 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le MARDI VINGT SEPT MARS à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : M. Didier MASSOT, Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, Adjoints,

M. Alain ACERBIS, M. Christian BURDET, Mme Christine SALANÇON, M. Arnaud THERET, Mme Pascale GRUFFAZ, M. Olivier SEBIRE, M. Benjamin ROCA

Procurations : Mme Rachel BAPTISTE à Mme Christine SALANÇON.

Absentes : Mme Florie LARDET, Mme Annick CONTY.

M. Christian BURDET a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 – budget principal commune - est adopté à l'unanimité.

2 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 – budget annexe d'assainissement - est adopté à l'unanimité.

3 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017- budget annexe lotissement Vaillen - est adopté à l'unanimité.

4 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Séance du 27 mars 2018 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 257 632,15	139 707,51 1 366 851,53	75 106,93 350 726,27	525 105,60	75 106,93 1 608 358,42	139 707,51 1 891 957,13
<i>TOTAUX</i>	1 257 632,15	1 506 559,04	425 833,20	525 105,60	1 683 465,35	2 031 664,64
Résultats de clôture Restes à réaliser		248 926,89		99 272,40		348 199,29

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Séance du 27 mars 2018 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	83 072,95	145 722,07	61 132,21	0,01 19 147,82	144 205,16	0,01 164 869,89
<i>TOTAUX</i>	83 072,95	145 722,07	61 132,21	19 147,83	144 205,16	164 869,90
Résultats de clôture Restes à réaliser		62 649,12	41 984,38			20 664,74

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT
VAILLEN**

Séance du 27 mars 2018 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	278 768,23	46 073,11 165 614,72	13 145,65 0	0	13 145,65 278 768,23	46 073,11 165 614,72
TOTAUX	278 768,23	211 687,83	13 145,65	0	291 913,88	211 687,83
Résultats de clôture Restes à réaliser	67 080,40		13 145,65		80 226,05	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 9,60 %
- Foncier bâti = 19,21 %
- Foncier non bâti = 58,16 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

8 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. le Maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 248 926,89 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226

ST ALEXANDRE

2017

Code INSEE

COMMUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109219.38
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	139707.51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	248 926,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	99272,40
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement F = D + E	0.00
AFFECTATION = C.= G + H	248 926,89
2) Affectation en réserves R1068 en investissement G au minimum pour la couverture du besoin de financement F	0,00
2) Report en fonctionnement R 002	248 926,89
DEFICIT REPORTE D 002	

**9 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. le Maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 62 649,12 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226

ST ALEXANDRE

2017

Code INSEE

ASSAINISSEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62649,12
145 532,89 dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	0.00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	62 649,12
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-41984,38
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	41984.38
AFFECTATION (2) = d.	62 649,12
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	50 479,22
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	12 169,90
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

**10 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT VAILLEN**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. le Maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : -67 080,40 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226

ST ALEXANDRE

2017

Code INSEE

LOTISSEMENT VAILLEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-113153,51
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	46073,11
C Résultat à affecter : = A. + B (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-67 080,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13145,65
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement F = D+E	13 145,65
AFFECTATION = C = G+H	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G au minimum pour la couverture du besoin de financement F	0,00
2) H Report en fonctionnement R 002	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-67080.40

11 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017 – COMMUNE

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations d'investissement ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentées pour information.
Mme Chantal SABATIER, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget principal 2017 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à **1 103 540 €**

* chapitre 011	415 135,08 €
* chapitre 012	465 280 €
* chapitre 014	1 600 €
* chapitre 023	8 293,94 €
* chapitre 042	6 552,66 €
* chapitre 65	178 821 €
* chapitre 66	24 857,32 €
* chapitre 67	3 000 €

- les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 103 540 €**

* chapitre 002	248 926,89 €
* chapitre 013	14 000 €
* chapitre 70	79 450 €
* chapitre 73	577 921 €
* chapitre 74	127 631 €
* chapitre 75	53 000 €
* chapitre 76	11,11 €
* chapitre 77	2 600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **522 496 €**

* chapitre 16	64 905,39 €
* chapitre 20	53 400 €
* chapitre 21	114 190,61 €
* chapitre 23	290 000 €

- les recettes d'investissement à **522 496 €**

* chapitre 001	99 272,40 €
* chapitre 021	8 293,94 €
* chapitre 024	75 000 €
* chapitre 040	6 552,66 €
* chapitre 10	34 024 €
* chapitre 13	299 353 €

Le budget principal – commune 2018 est adopté à l'unanimité.

12 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Les opérations ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentées pour information.

Mme Chantal SABATIER, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget annexe primitif assainissement 2018 :

SECTION D'EXPLOITATION

- les dépenses d'exploitation s'équilibrent à **128 822 €**

* chapitre 011	77 119,64 €
* chapitre 012	10 000 €
* chapitre 042	15 049,63 €
* chapitre 014	5 200 €
* chapitre 66	15 452,73 €
* chapitre 67	6 000 €

- les recettes d'exploitation s'équilibrent à **128 822 €**

* chapitre 002	12 169,90 €
* chapitre 77	652,10 €
* chapitre 70	115 000 €
* chapitre 74	1 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **65 528,85 €**

* chapitre 001	41 984,38 €
* chapitre 16	23 544,47 €

- les recettes d'investissement à **65 528,85 €**

* chapitre 040	15 049,63 €
* chapitre 10	50 479,22 €

Le budget annexe primitif assainissement 2018 est adopté à l'unanimité.

13 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN 2018

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le budget annexe primitif du lotissement Vaillen 2018 :

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

